

2



Le bois de Doue



seine 
&marne
LE DÉPARTEMENT

Le Département de Seine-et-Marne se développe au rythme de la métropole francilienne tout en conservant une grande diversité naturelle et paysagère.

Forêts, marais, prairies humides ou pelouses sèches constituent un patrimoine fragile.

Le Département protège et valorise ces sites naturels afin que tous les Seine-et-Marnais puissent en profiter.




Ensemble forestier jouxtant la forêt domaniale de Choqueuse. Le bois de Doue fait partie du plateau briard, il est délimité, au nord, par les vallées de la Marne et du Petit Morin, au sud, par la vallée du Grand Morin. Les parcelles forestières, dont les allées tracent de longues perspectives, offrent aux visiteurs des ambiances propices à la détente et à l'évasion.

Sur les 185 hectares relativement plats du bois de Doue, le seul relief remarquable est



Une immersion dans les chemins forestiers de la haute Brie.



Allée forestière - Photo : Françoise Couturier

celui de la butte dite de Doue. À la fin du XVIII^e siècle, ce secteur est largement dédié à la pisciculture. Quatre étangs sont présents dans le bois de Doue ! Il est difficile d'en voir la trace aujourd'hui. Avec la concurrence croissante des poissons de mer, la pisciculture locale perd de son intérêt et les étangs sont progressivement asséchés, pour être remplacés par des cultures ou des boisements. En 1820, le dernier étang disparaît. En 1865, le bois de Doue devient la propriété de l'Assistance publique (Hôpitaux de Paris). Il bénéficie du régime

forestier par décret présidentiel à partir du 4 décembre 1925, ce qui lui garantit son statut forestier sur le long terme. Le Département de Seine-et-Marne devient propriétaire de la forêt du site en 2002. L'acquisition est réalisée dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS).

Fermé aux véhicules, l'ENS est accessible par la forêt domaniale de Choqueuse, à partir de la route départementale 402. Promeneurs, joggeurs ou cavaliers peuvent ainsi profiter des grands espaces et du calme offerts par le site.

Une gestion forestière en faveur de la biodiversité

Les objectifs d'aménagement et de gestion fixés par le Département de Seine-et-Marne et l'ONF pour le bois de Doue se divisent en deux grands axes : la protection des milieux naturels et l'ouverture au public.

Pour répondre à ces objectifs, la gestion forestière mise en œuvre consiste à diversifier les peuplements, tant en ce qui concerne les essences d'arbres que leurs âges. Plus les boisements seront diversifiés, plus ils pourront accueillir une flore et une faune importantes. Les vieux arbres et certains bois morts sont conservés, car ils sont favorables à la présence de nombreuses espèces. Les oiseaux et chauves-souris utilisent les cavités des troncs et les

insectes **xylophages***, comme les larves du lucane cerf-volant, se délectent du vieux bois. La production de bois reste un objectif secondaire. Aucune plantation n'est réalisée, les pousses naturelles sont favorisées. Quelques interventions sont menées sur des zones limitées de façon à sécuriser le site pour le public. Cette gestion respectueuse de la nature est appliquée par les soins de l'ONF.



Tas de bois - Photo : Maxime Briola



Les tritons alpestres mâles arborent une magnifique parure nuptiale.



Photo : Maxime Briola

Des richesses naturelles insoupçonnées

Malgré son apparente homogénéité, le bois de Doue se compose de milieux variés. La présence plus ou moins marquée de l'eau est un facteur important, influençant la nature des sols. À cela s'ajoute la structure verticale de la forêt qui offre des habitats différents depuis la cime des grands arbres jusqu'au sol.

Ces grands arbres sont essentiellement des chênes, ainsi que des frênes et des hêtres en essences secondaires de sous-bois. Ils accueillent de nombreux oiseaux, qui viennent nicher ou simplement se nourrir. Le pic mar, un oiseau rare, a déjà été observé, cherchant des insectes à picorer ; le pic épeiche, qui lui ressemble, est plus courant. Les passereaux, comme les mésanges, pinsons ou pouillots, préfèrent voler au cœur des branches en se mettant

ainsi à l'abri d'éventuels prédateurs venus du ciel ou du sol. Les troncs possédant des cavités accueillent également des chauves-souris arboricoles.

Les larges allées forestières et les quelques clairières sont très lumineuses. Elles permettent à une flore spécifique de se développer. C'est ici que prospèrent l'épilobe en épi, la reine-des-prés ou encore l'épervière de Savoie. Ces fleurs sont accompagnées par un cortège d'insectes dont les plus remarquables sont les papillons (tristan, grand et petit mars changeants...). Des reptiles, dont le rare lézard **vivipare***, profitent également de ces zones bien exposées au soleil. C'est souvent dans ces lieux dégagés que le promeneur aura la chance d'apercevoir des mammifères (lièvre, renard, sanglier ou chevreuil).

BIODIVERSITÉ

Quelques mares forestières sont présentes dans les secteurs les plus humides et revêtent une importance particulière car elles accueillent plusieurs espèces d'amphibiens,

dont la grenouille rousse et le triton alpestre. Ces zones humides constituent également des lieux intéressants pour observer les empreintes d'animaux dans la terre humide.



Épilobes en épi

Photo : M. Briola



Tristan

Photo : M. Briola



Lézard vivipare

Photo : M. Briola

Mystérieux lichens...

Le bois de Doue a fait l'objet d'une étude particulière, dont l'objectif était de mieux connaître les lichens présents sur le site.

Celle-ci a permis d'observer trente espèces de lichens, un nombre assez important.

Ces organismes aux couleurs et formes si variées résultent de l'association d'un champignon et d'une algue.

Par **photosynthèse***, cette dernière fournit la nourriture, tandis que le champignon apporte, entre autres, l'eau. Très peu d'études sont réalisées à leur sujet et pourtant ce groupe mérite amplement un regard attentif.

Il existe environ 20 000 espèces de lichens à travers le monde (3 000 en France), et, chaque année, de nouvelles sont découvertes.

À l'exception des zones de haute mer, ils sont présents sur toute la planète et se développent même parfois sur des animaux vivants (carapaces d'insectes ou de tortues). L'environnement conditionne de façon assez précise la présence de chaque espèce, ce qui en fait de bons indicateurs des changements écologiques, notamment en ce qui concerne la pollution de l'air.



Flavoparmelia caperata

Photo : J. Lagrandie



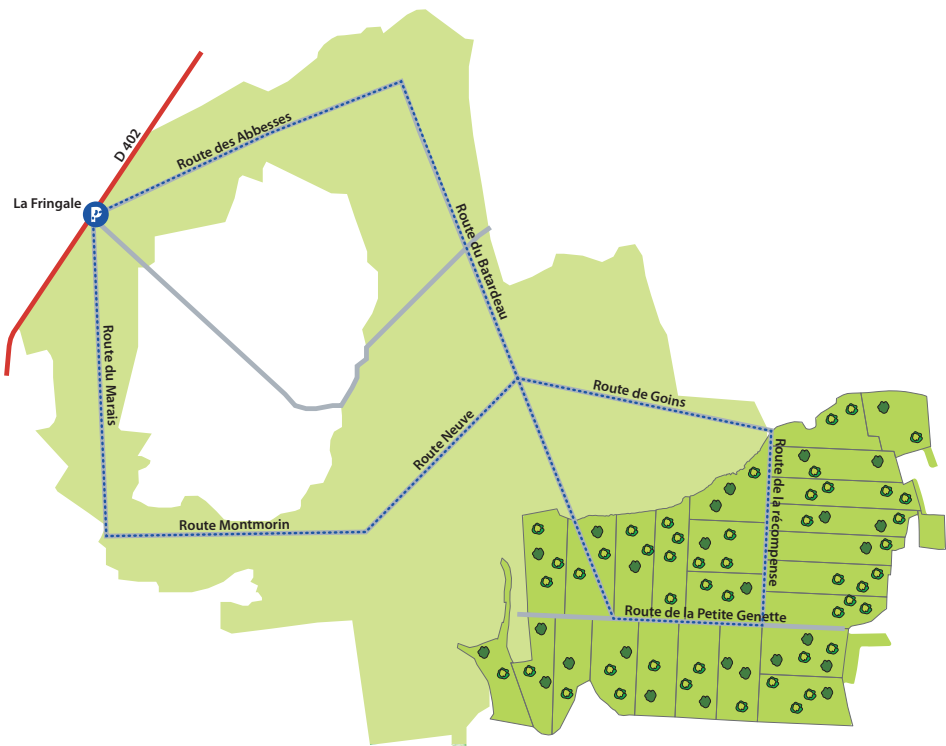
Cladonia coniocraea

Photo : J. Lagrandie



Lecanora chlorotera

Photo : J. Lagrandie



LÉGENDE

--- Sentier (10,2 km)

Parking

ENS départemental
Le bois de Doue

Forêt domaniale
de Choqueuse



500 mètres



Camping interdit



Chiens admis en laisse



Ne quittez pas les sentiers sécurisés



Emportez vos déchets



Interdit à tout véhicule
à moteur



Baignade interdite



Feu interdit

(*)

GLOSSAIRE

Photosynthèse : processus utilisé par les plantes vertes (possédant de la chlorophylle) pour fabriquer, à partir de l'énergie lumineuse, les sucres nécessaires à leur biologie (croissance, reproduction, etc.). Le rendement énergétique de la photosynthèse est bien meilleur que celui de toutes les machines et processus imaginés par l'homme dans le domaine de la production d'énergie...


Vivipare : concerne les animaux dont l'embryon se développe à l'intérieur de sa mère. S'oppose à « ovipare », relatif aux espèces qui pondent des œufs.

Xylophage : qualifie les organismes qui se nourrissent de bois.



GPS : 48.89455, 3.098708

Accès

Depuis le parking de La Fringale sur la RD 402, entre Jouarre et Coulommiers, traverser la forêt de Choqueuse par les allées forestières sur 4 km. 

Pour aller plus loin

- Sorties nature proposées sur le site par Seine-et-Marne environnement
- Sites naturels départementaux :
 - Bois de la Bergette
 - Bois de la Barre
 - Val du Haut-Morin : Ferrabotanica (activité vélorail)
- Musée de la Seine-et-Marne

Retrouvez les 22 espaces naturels sensibles (ENS) départementaux ouverts au public :

